

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2023– 20 heures 00

Présents : Michel SAUVADE, Robert PERRUSSEL, Christiane LANDREAT, Jean-Luc BAYLE, Agnès MOILIER, Jérôme RAYNAUD, Florence DUPARC, Joëlle CHASSAING, Thomas DE KIMPE, Muriel DURET Clément PERRIN. Marion PORTE Serge NAVARRO

Absents excusés : Isabelle RIGAUD, Alain MOLIMARD.

Muriel DURET est désignée secrétaire de séance.

Pas de remarque sur les PV des 09/12/2022 et 25/01/2023.

INFORMATIONS :

- Réunion à Paris : Michel SAUVADE a assisté à une réunion avec Mme Dominique FAURE ministre de la Ruralité et 8 autres maires. C'était un échange très intéressant, Michel SAUVADE a insisté sur le fait que les petites communes sont limitées pour mener des projets. L'Etat veut mettre à disposition des techniciens pour de l'ingénierie ; un peu comme l'ATESAT il y a quelques années.
- Epannage des boues : l'interdiction d'épandage instituée lors du COVID a été abrogée. On pourra reprendre l'épandage des boues en accord avec les agriculteurs selon le plan d'épandage réalisé récemment.
- SPANC : un contrôle réglementaire obligatoire va avoir lieu sur l'ensemble du territoire. Les usagers concernés ont reçu un courrier co-signé de la communauté de communes et de la commune.
- Argile : 3 personnes demandent le classement de la commune en catastrophe naturelle à la suite de fissures sur leur immeuble .Il existe un dispositif : déclaration à l'assurance avant de déclarer en mairie.
- Cérémonie commémorative du 19 mars : elle aura lieu le dimanche 19 mars.
- CCID : La commission s'est réunie le 1^{er} mars et n'a fait aucune remarque par rapport aux documents envoyés par l'administration fiscale.
- Adressage : côté technique : les mâts des poteaux vont être implantés – Côté administratif : le listage des noms en synchronisation avec le cadastre et bas adresse est en cours.
- Assemblée de la maison du tourisme : Agnès MOILIER s'y rendra.
- Commission développement sport CC ALF : Thomas de Kimpe qui a assisté à cette commission en fait l'exposé détaillé :
 - Plan Vélo Marsac Dore : coût total 13.5 M € financés par le département, la communauté de communes et les communes traversées. Le coût pour les communes serait de 3.5 M €
 - Une location de vélo électrique sera proposée.
 - Un livret d'informations sera édité.
 - Piscine : déficitaire et le problème des fuites d'eau subsiste.

ON A REÇU :

Monsieur le maire informe les conseillers de documents arrivés en mairie :

- Dépliant de la route des métiers : Agnès MOILIER fait une présentation. Elle espère que le partenariat portera ses fruits.
- Pharmacies : un article est paru dans le journal La Montagne sur la pénurie des pharmaciens et la mutation de la profession.
- Urgences : la loi RIST qui plafonne le salaires des médecins va être appliquée et ça va avoir un impact sur le service des urgences ; celles d'Ambert pourrait être fermé dans la configuration d'un service dégradé en l'absence de 2 médecins urgentistes mais la ligne SMUR serait maintenue. André CHASSAIGNE organise une réunion vendredi à Champétières.
- Congrès des maires : il aura lieu du 20 au 23 mars 2023. Les Elus intéressés doivent le signaler.
- Association Les Chutes de la Dore : présentation de leurs activités (vente de matériaux, atelier, animations).
- Questionnaire EPF SMAF : les délégués sont Alain MOLIMARD et Florence DUPARC.
- Trésorerie commune : la situation est saine – les subventions sont en majorité rentrées et le service des Finances publiques a fait la chasse aux impayés (dont certains dataient de 2007).
- Article de presse : ils ont été nombreux sur Marsac mais pas forcément à la demande de la commune sauf celui de Muriel DURET. Guy Nouvel et l'école font publier par eux-mêmes.
Serge NAVARRO attire l'attention sur le film de Mme FRAISSE et le concert Duo Paris Brest.

ORDRE DU JOUR :

Objet	Délibération	Synthèse				Vote/Décision	
Vote des comptes administratifs 2022	D2023031301	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :				<p style="text-align: center;"><i>Unanimité</i></p> <p style="text-align: center;"><i>M. le maire ne prend pas part au vote</i></p>	
			Fonctionnement		Investissement		
		Libelle	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits		Recettes ou excédents
		Résultats reportés		234 906,82 €	361 089,64 €		
		Opération de l'exercice	891 226,21 €	976 387,45 €	278 576,61 €		347 043,68 €
		Totaux	891 226,21 €	1 211 294,27 €	639 666,25 €		347 043,68 €
		Résultat de clôture		320 068,06 €	292 622,57 €		
		Restes à réaliser			243 278,20 €		143 114,29 €
		Totaux cumulés			535 900,77 €		143 114,29 €
		Totaux définitifs		320 068,06 €	- 392 786,48 €		
		COMPTE ANNEXE POUR EAU- ASSAINISSEMENT :					
			Fonctionnement		Investissement		
		Libelle	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits		Recettes ou excédents
		Résultats reportés		109 793,30 €			656 493,57 €
		Opération de l'exercice	197 058,78 €	189 120,10 €	48 379,41 €		52 465,69 €
		Totaux	197 058,78 €	298 913,40 €	48 379,41 €		708 959,26 €
		Résultat de clôture		101 854,62 €			660 579,85 €
		Restes à réaliser			584 520,89 €		- €
		Totaux cumulés			584 520,89 €		660 579,85 €
		Totaux définitifs		101 854,62 €			76 058,96 €

COMPTE ANNEXE POUR LOTISSEMENT

Libelle	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	224 292,36 €		196 945,53 €	
Opération de l'exercice	0,23 €	- €	- €	- €
Totaux	224 292,59 €	- €	196 945,53 €	- €
Résultat de clôture	224 292,59 €		196 945,53 €	

COMPTE ANNEXE POUR RESEAU DE CHALEUR

Libelle	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	49 425,04 €		90 451,83 €	
Opération de l'exercice	58 560,31 €	53 900,40 €	20 244,08 €	19 186,15 €
Totaux	107 985,35 €	53 900,40 €	110 695,91 €	19 186,15 €
Résultat de clôture	54 084,95 €		91 509,76 €	

Approbation des comptes de gestion

D2023031302

Monsieur le maire expose au conseil que parallèlement au compte administratif, le trésorier (services de la DGFIP) dresse le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes. Ces deux documents doivent être concordants autant pour les prévisions que pour l'exécution.

Après avoir vérifié que tout était conforme, le conseil approuve le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Unanimité

Affectation du résultat budget principal	D2023031303	<p>Monsieur le maire rappelle qu'après le vote des comptes administratifs il y a lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement.</p> <p>Concernant le budget principal, le conseil souhaite conserver l'excédent des 28 sections en fonctionnement et décide l'affectation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Report en fonctionnement (R/ 002) : <ul style="list-style-type: none"> - Excédent des sections : 242 988.08 € • Affectation en investissement (R/1068) : 77 079.97 € 	<i>Unanimité</i>
Affectation du résultat budget eau-assainissement	D2023012504	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter la totalité du résultat de fonctionnement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Report en fonctionnement (R/ 002) : 101 854.62 € 	<i>Unanimité</i>
Affectation du résultat du budget réseau chaleur	D2023012505	<p>Les déficits doivent être reportés en dépenses :</p> <p><u>Section de fonctionnement</u> :D 002 : 54 084.95 €</p> <p><u>Section d'investissement</u> : D 001 : 91 509.76 €</p>	<i>Unanimité</i>
Affectation du résultat du budget lotissement	D 2023131306	<p>Les déficits doivent être reportés en dépenses :</p> <p><u>Section de fonctionnement</u> : D 002 : 224 292.59 €</p> <p><u>Section d'investissement</u> : D 001 : 196 945.53 €</p>	<i>Unanimité</i>

Orientation budgétaire	Non	<p>On aurait une aide de 80 000 € pour l'extension de la cantine.</p> <p><u>Achat de défibrillateurs</u> : Robert PERRUSSEL et Jérôme RAYNAUD</p> <p><u>Raccordement salle des fêtes au réseau chaleur</u> : on a un devis pour l'étude. Jérôme RAYNAUD propose de voir avec l'ADEME ou l'ADUHME pour avoir un audit énergétique et savoir s'il y a des problèmes d'isolation.</p> <p>Hôtel ROUX : électricité refaite au rez-de-chaussée</p> <p>Extension cantine : estimation 220 000 €</p> <p>Travaux à inscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voirie 2023 : entre 65 et 75 000 € - MAM : 63 100 € - Traverse eaux pluviales : 280 000 € - Défibrillateurs - City stade ? - Assainissement de Bargues - Traverse réseaux humides (eau, assainissement collectif) - Zonage assainissement - Galerie drainante ? 	<p><i>retour pour la prochaine réunion.</i></p> <p><i>On laisse de côté ce devis dans un 1^{er} temps</i></p> <p><i>travaux cuisine en régie.</i></p> <p><i>Reporté à un autre exercice</i></p>
Révision du prix des plaquettes	D 2023031307	<p>Monsieur le maire rappelle le marché d'approvisionnement passé avec l'entreprise Claustre et le dernier tarif appliqué : 22.59 € HT le m³.</p> <p>Le conseil accepte la révision de prix demandée à 26 € HT le m³ à compter du 01/03/2023</p>	<p><i>Unanimité</i></p>
Communication commune	Non	<p>De bonnes opérations de com ont été entreprises ; les vues sur les réseaux sociaux sont en augmentation.</p> <p>Muriel DURET a contacté les commerçants pour les informer qu'ils peuvent bénéficier d'un coup de pouce en matière de com. Elle a d'autres projets en tête.</p>	<p><i>Faire une proposition pour le budget pour le prochain conseil</i></p>

Mission locale	Non	<p>Monsieur le maire expose que la commune verse une participation de 1 842 € à la mission dont les actions sont méconnues du public.</p> <p>31 jeunes de la commune (de 16 à 26 ans) ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi ou insertion et 28 CDI ont été signés.</p>	<i>A mettre sur site avec article</i>																																																									
Subventions aux associations	D 2023031308	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes pour 2023 :</p> <table border="1" data-bbox="663 475 1771 1355"> <thead> <tr> <th>Associations</th> <th>Subventions</th> <th>Ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres du bureau</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oxy'gem</td> <td>2 000,00 €</td> <td>Mme LANDREAT</td> </tr> <tr> <td>Club d'animation</td> <td>2 000,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Twirling bâton</td> <td>1 635.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Union musicale marsacoise</td> <td>1 500,00 €</td> <td>Mme MOILIER et M. PERRUSSEL</td> </tr> <tr> <td>Terre sport loisirs</td> <td>1 500,00 €</td> <td>Mme LANDREAT et M. PERRIN</td> </tr> <tr> <td>Amicale des sapeurs-pompiers</td> <td>1 642,00 €</td> <td>M. RAYNAUD</td> </tr> <tr> <td>Société de chasse</td> <td>310,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dessine-moi un mouton</td> <td>200,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cantadore</td> <td>150,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Club les Bruyères d'automne</td> <td>300,00 €</td> <td>Mme CHASSAING</td> </tr> <tr> <td>3,2,1 Patchez !</td> <td>150.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Groupe Verger Beurières Marsac</td> <td>150.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>KAZIK</td> <td>200.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les chutes de la Dore</td> <td>150.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FNATH</td> <td>100,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Don du sang</td> <td>100,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>JSP</td> <td>100.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>12 187 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Associations	Subventions	Ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres du bureau	Oxy'gem	2 000,00 €	Mme LANDREAT	Club d'animation	2 000,00 €		Twirling bâton	1 635.00 €		Union musicale marsacoise	1 500,00 €	Mme MOILIER et M. PERRUSSEL	Terre sport loisirs	1 500,00 €	Mme LANDREAT et M. PERRIN	Amicale des sapeurs-pompiers	1 642,00 €	M. RAYNAUD	Société de chasse	310,00 €		Dessine-moi un mouton	200,00 €		Cantadore	150,00 €		Club les Bruyères d'automne	300,00 €	Mme CHASSAING	3,2,1 Patchez !	150.00 €		Groupe Verger Beurières Marsac	150.00 €		KAZIK	200.00 €		Les chutes de la Dore	150.00 €		FNATH	100,00 €		Don du sang	100,00 €		JSP	100.00 €		TOTAL	12 187 €		<i>Les sommes seront inscrites au budget primitif.</i>
Associations	Subventions	Ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres du bureau																																																										
Oxy'gem	2 000,00 €	Mme LANDREAT																																																										
Club d'animation	2 000,00 €																																																											
Twirling bâton	1 635.00 €																																																											
Union musicale marsacoise	1 500,00 €	Mme MOILIER et M. PERRUSSEL																																																										
Terre sport loisirs	1 500,00 €	Mme LANDREAT et M. PERRIN																																																										
Amicale des sapeurs-pompiers	1 642,00 €	M. RAYNAUD																																																										
Société de chasse	310,00 €																																																											
Dessine-moi un mouton	200,00 €																																																											
Cantadore	150,00 €																																																											
Club les Bruyères d'automne	300,00 €	Mme CHASSAING																																																										
3,2,1 Patchez !	150.00 €																																																											
Groupe Verger Beurières Marsac	150.00 €																																																											
KAZIK	200.00 €																																																											
Les chutes de la Dore	150.00 €																																																											
FNATH	100,00 €																																																											
Don du sang	100,00 €																																																											
JSP	100.00 €																																																											
TOTAL	12 187 €																																																											

Assainissement de Bargues	D 2023031309	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que, concernant les travaux d'assainissement de Bargues, la commission d'appel d'offres a retenu les offres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Lot n°1 Réseau</u> : Entreprise retenue BTP du Livradois pour 114 893 € HT - <u>Lot n°2 STEP</u> : Entreprise retenue DUMEIL Jean-Noël pour 61 522 € HT 	<p><i>Unanimité pour autoriser le maire à signer les marchés de travaux avec ces deux entreprises et toutes pièces y afférent</i></p>
Décision de rapporter la délibération relative à la vente de la parcelle sectionale du Mas cadastrée ZP 1	D 2023031310	<p>Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les électeurs du Mas ont été convoqués le 04 septembre 2022, pour se prononcer au sujet de la vente de la parcelle sectionale ZP 1 à monsieur BRAUT Pascal.</p> <p>Les opérations de vote ont fait ressortir que sur 19 inscrits, 10 se sont exprimés par 9 oui et 1 non.</p> <p>Le conseil municipal avait alors considéré que la majorité des électeurs s'était prononcée en faveur de la vente de cette parcelle. Une délibération en ce sens avait été prise le 09 décembre 2022.</p> <p>Or, les services de l'Etat ont demandé que cette délibération soit rapportée au motif que la majorité des électeurs ne s'apprécie pas par rapport au nombre de suffrages exprimés mais par rapport au nombre d'électeurs inscrits.</p>	<p><i>Unanimité</i></p> <p><i>Le conseil prend acte et rapporte la délibération n° D 2022120914 du 09 décembre 2022.</i></p>
Décision de rapporter la délibération relative à la vente de la parcelle sectionale du Crohet cadastrée D 67	D 2023031311	<p>Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les électeurs du Crohet ont été convoqués le 04 septembre 2022, pour se prononcer au sujet de la vente de la parcelle sectionale D 67 à monsieur BARRIER Laurent.</p> <p>Le quorum n'ayant pas été atteint, une deuxième convocation a été adressée pour le 17 septembre Les opérations de vote ont fait ressortir que sur 29 inscrits, 14 se sont exprimés par 14 oui et 0 non.</p> <p>Le conseil municipal avait alors considéré que la majorité des électeurs s'était prononcée en faveur de la vente de cette parcelle. Une délibération en ce sens avait été prise le 09 décembre 2022.</p> <p>Or, les services de l'Etat ont demandé que cette délibération soit rapportée au motif que la majorité des électeurs ne s'apprécie pas par rapport au nombre de suffrages exprimés mais par rapport au nombre d'électeurs inscrits.</p>	<p><i>Unanimité</i></p> <p><i>Le conseil prend acte et rapporte la délibération n° D 2022120915 du 09 décembre 2022.</i></p>

<p>Modification des statuts de Territoire d’Energie</p>	<p>D 2023031312</p>	<p>Par délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 le comité syndical de Territoire d’Energie Puy-de-Dôme a modifié ses statuts</p> <p>La commune de Marsac-en-Livradois, comme toutes les communes membres, doit se prononcer</p> <p>Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d’Energie Puy-de-Dôme.</p>	<p><i>Unanimité</i></p> <p><i>Approbation des nouveaux statuts et autorisation au maire de signer tout document utile</i></p>
<p>Schéma d’accueil des gens du voyage</p>	<p>D 2023031313</p>	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que conformément à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, l'Etat et le Conseil départemental ont engagé en 2018 la procédure de révision du schéma départemental.</p> <p>À la suite d’une concertation avec l'ensemble des acteurs, identifiant les besoins d'accueil, d'habitat et d'inclusion sociale des gens du voyage dans le Puy-de-Dôme, le projet de schéma a ensuite été mis en consultation auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département.</p> <p>Ce projet de schéma affirme quatre priorités afin de permettre et d'accompagner les modes de sédentarité et d'itinérances choisis, de créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle et de mieux communiquer, sensibiliser, former.</p> <p>Ces priorités se déclinent en 15 objectifs et 36 actions. Le schéma réaffirme le principe d'un opérateur départemental d'appui à sa mise en œuvre, fonction actuellement exercée par l'Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage (AGSGV).</p> <p>Ce projet de schéma départemental 2023-2028 a recueilli l'avis favorable de la commission départementale consultative dans sa séance du 22 novembre 2022.</p> <p>Ce projet doit également être soumis à l'avis des communes concernées.</p> <p>Serge NAVARRO demande s’il y a une possibilité pour le voisinage de s’opposer à une telle installation. Michel SAUVADE répond qu’à son sens, on peut s’opposer sur le projet au titre de l’urbanisme et qu’il faudrait se renseigner plus en détail.</p>	<p><i>Avis favorable au schéma départemental tel que présenté, par 10 voix pour et 3 contre.</i></p>

Remplacement abri voyageurs	D 2023031314	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que la Région, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abris voyageurs à l'usage de leurs administrés.</p> <p>Ce financement consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une aide sous forme de subvention à hauteur de 80% pour la réalisation de la dalle béton nécessaire à la pose de l'abri, ces travaux étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune. - la fourniture et la pose des abris par la Région. <p>Trois abris en bordure de la RD 906 seraient concernés : Le Mas, Flaittes et Les Quatre Routes.</p>	<i>Accord à l'unanimité et autorisation au maire de signer la convention de financement</i>
Vente de la parcelle AE 152 à Chadernolles	D 2023031315	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que les acquéreurs des parcelles AE 36 et 37, à Chadernolles, souhaitent acquérir la parcelle AE 152 attenante.</p> <p>Cette parcelle est propriété de la commune.</p>	<i>Unanimité pour la vente de cette parcelle au prix de 4 € le m² et autorisation au maire de signer l'acte notarié en l'étude AUBOYER d'Ambert</i>
QUESTIONS DIVERSES			
MOV'ICI Région	Non	<p>Monsieur le maire expose que la Région met en place un système de co-voiturage gratuit. Il demande si un élu est intéressé pour voir la faisabilité sur le territoire communal.</p>	<i>Florence DUPARC se renseigne</i>
Rendez-vous La Poste	D 2023031316	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il va avoir prochainement un rendez-vous avec les services de La Poste dans le cadre de la présence postale.</p> <p>Il explique que les contrats de présence postale sont signés tous les trois ans. C'est souvent l'occasion de modifier les bureaux de poste ou les horaires.</p>	<i>Unanimité pour interdire au maire d'accepter une quelconque modification du bureau de poste ou une baisse des horaires d'ouverture.</i>

Université populaire de la Dore	Non	Monsieur le maire expose que l'université populaire de la Dore, en partenariat avec le CLIC et le Département propose des séances de gi gong et chant pour l'amélioration du souffle. La population visée est les plus de 60 ans. Il faudrait que la commune mette une salle à disposition. Le conseil propose de mettre le 7 à disposition.	<i>Joëlle CHASSAING en tant que présidente du club du 3^{ème} âge se charge de les contacter</i>
Décommissionnement du cuivre	Non	Monsieur le maire informe le conseil que Marsac fait partie des 8 communes où le cuivre va disparaître. Les lignes téléphoniques comme on a à la salle des fêtes par exemple seront à changer. Les opérateurs ont prévu une mini box. D'ici 2030 le cuivre aura totalement disparu.	
Stationnement d'un camion	Non	Monsieur le maire expose au conseil qu'Orange a demandé un stationnement pour une opération publicitaire auprès des habitants en ce qui concerne la fibre	<i>Unanimité pour Place Joseph Garrait à titre gratuit, à tous les opérateurs qui en feront la demande</i>
Demande de couverture mobile	Non	Monsieur le maire expose au conseil qu'une pétition a recueilli 250 signatures en ce qui concerne la médiocrité ou l'inexistence de couverture mobile à Marsac. Pour tester : https://monreseaumobile.arcep .	<i>Unanimité pour engager la procédure de mise en place d'une couverture mobile</i>
Classement au régime forestier	D 2023031317	Monsieur Jean-Luc BAYLE propose d'intégrer les parcelles cadastrées I 24 ; I 1311 ; I 1312 et I 1286 au régime forestier.	<i>Unanimité</i>
Don à la commune	Non	Monsieur Pierre LANARET a adressé une lettre car il souhaite faire don à la commune d'une collection d'objets dont il souhaiterait qu'ils soient déposés à la chapelle des pénitents.	<i>A voir ce dont il s'agit</i>

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Demande d'achat d'un terrain à Fourcheval	Non	Monsieur Jean-Luc BAYLE expose qu'une demande d'achat de terrain sectionnel à Fourcheval est en attente de traitement. Par respect au décès récent de monsieur JULIEN, il attend un peu pour réunir les membres de la section.	
Chiens Bargues	Non	Monsieur le maire expose qu'il a dû se rendre à Bargues avec les gendarmes car il y avait eu un signalement de divagation d'un chien et il y avait de fortes présomptions pour que ce soit le chien mordeur.	
Demande de compteur au camping	Non	Jérôme RAYNAUD fait part de la demande d'Oxyge'm pour l'installation d'un compteur supplémentaire au camping-car celui dont ils se servent n'est pas assez puissant.	<i>Il faudra voir la puissance avec un électricien</i>
Projecteurs à la salle des fêtes	Non	Discussion sur l'installation des projecteurs.	<i>A voir en relation avec un électricien et les services techniques.</i>

Séance levée à 23 heures 19.

Le maire,
Michel SAUVADE

La secrétaire de séance,
Muriel DURET